



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE
LA COLLECTIVITE DE CORSE
TOME SPECIAL N°2
MANDATS SPECIAUX**

**MOIS DE
AVRIL
2022**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS TOME SPECIAL AVRIL 2022

SOMMAIRE

Les contrats, conventions, marchés, actes et documents de toute nature annexés aux délibérations de l'Assemblée de Corse ou du Conseil Exécutif mais non publiés au Recueil des Actes Administratifs peuvent être consultés dans les services et directions concernés.

MANDATS SPECIAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE, DES MOYENS GENERAUX ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE.

- Mandat n°2022-8767 en date du 15 avril 2022, donné à Madame Muriel Lesling, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p3
- Mandat n°2022-8768 en date du 15 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p4
- Mandat n°2022-8769 en date du 15 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p5
- Mandat n°2022-8770 en date du 15 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p6
- Mandat n°2022-8771 en date du 15 avril 2022, donné à Monsieur Raphaël D'Ortoli, pour représenter le Président du Conseil exécutif de Corse, lors d'un acte d'acquisition.....p7

2022-8767

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Madame Muriel LESLING, Directrice de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Marthe POGGI, notaire à Bastia, lors de la signature de l'acte de vente par les consorts Charles et Philippe BONARDI à la Collectivité de Corse des parcelles cadastrées C n° 1248 et 2805 sises sur le territoire de la commune d'Alata.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la Pénetrante Est d'Aiacciu (création de l'îlot compensatoire écologique de Ficarella) ; elle a été approuvée par délibération n° 17/043 AC du 23 février 2017 de l'Assemblée de Corse.

Elle s'élève à la somme de **332 003,20 € (trois cent trente-deux mille trois euros et vingt centimes)** soit 2 €/m² selon l'évaluation établie par le Pôle Domianial des Services Fiscaux en date du 27 septembre 2017.

Fait à Bastia, le **15 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

2022_8768

MANDAT SPECIAL**DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Thomas FORT, notaire au sein de la SCP «ROMBALDI-FORT-BARTOLI-QUILICHINI-CELERI» à Aiacciu, lors de la signature de l'acte d'acquisition par la Collectivité de Corse à la Société par Actions Simplifiée ROCCA, de la parcelle cadastrée C n° 95, sise sur le territoire de la commune de Sarrula è Carcupinu.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la Pénétrante Est d'Aiacciu ; elle a été approuvée par délibération n° 17/043 AC du 23 février 2017 de l'Assemblée de Corse.

Elle s'élève à la somme de **9.427 € (neuf mille quatre cent vingt-sept euros)** soit 9,50 €/m² selon l'évaluation établie par le Pôle Domanal des Services Fiscaux en date du 27 septembre 2017.

Fait à Aiacciu, le **15 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

2022_8769

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Philippe ROMBALDI, notaire au sein de la SCP «ROMBALDI-FORT-BARTOLI-QUILICHINI-CELERI» à Aiacciu, lors de la signature de l'acte d'acquisition par la Collectivité de Corse à la SARL Méditerranéenne d'Investissement et Participations, de la parcelle cadastrée A n° 2, sise sur le territoire de la commune d'Aiacciu.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la Pénétrante Est d'Aiacciu ; elle a été approuvée par délibération n° 17/043 AC du 23 février 2017 de l'Assemblée de Corse.

Elle s'élève à la somme de **2 714,40 € (deux mille sept cent quatorze euros et quarante centimes)** soit 14,50 €/m² selon l'évaluation établie par le Pôle Domanial des Services Fiscaux en date du 27 septembre 2017.

Fait à Aiacciu, le **15 AVR 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,

Gilles SIMEONI

2022. 8770

MANDAT SPECIAL
DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Thomas FORT, notaire au sein de la SCP «ROMBALDI-FORT-BARTOLI-QUILICHINI-CELERI» à Aiacciu, lors de la signature de l'acte d'acquisition par la Collectivité de Corse à la Société Civile de Construction Vente « les Terrasses du Stiletto », d'une emprise d'une superficie de 12 914 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section A n° 1480, sise sur le territoire de la commune d'Aiacciu.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la Pénétrante Est d'Aiacciu ; elle a été approuvée par délibération n° 17/043 AC du 23 février 2017 de l'Assemblée de Corse.

Elle s'élève à la somme de **405.853,90 € (quatre cent cinq mille huit cinquante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes)** soit 28,50 €/m² selon l'évaluation établie par le Pôle Domanial des Services Fiscaux en date du 27 septembre 2017.

Fait à Aiacciu, le **15 AVR. 2022**

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Gilles SIMEONI

2022.8771

MANDAT SPECIAL**DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Je soussigné, Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, donne mandat à Monsieur Raphaël d'ORTOLI, Directeur adjoint de la Gestion Foncière (Direction Générale adjointe en charge du Patrimoine, des Moyens et de la Commande Publique) afin de me représenter en l'étude de Maître Thomas FORT, notaire au sein de la SCP «ROMBALDI-FORT-BARTOLI-QUILICHINI-CELERI» à Aiacciu, lors de la signature de l'acte d'acquisition par la Collectivité de Corse à la Copropriété de la Résidence du Stiletto, d'une emprise d'une superficie de 1421 m² à prendre sur la parcelle cadastrée A n° 785, sise sur le territoire de la commune d'Aiacciu.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de la Pénétrante Est d'Aiacciu ; elle a été approuvée par délibération n° 17/043 AC du 23 février 2017 de l'Assemblée de Corse.

Elle s'élève à la somme de **154.183,80 € (cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingt-trois euros et quatre-vingts centimes)** soit 98 €/m² selon l'évaluation établie par le Pôle Domanial des Services Fiscaux en date du 27 septembre 2017.

Fait à Aiacciu, le **15 AVR. 2022**U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Le Président du Conseil exécutif de Corse,


Gilles SIMEONI

LES ACTES ADMINISTRATIFS DANS CE RECUEIL

PEUVENT ETRE CONSULTES A :

L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

ROND POINT DU MARECHAL LECLERC

20405 BASTIA CEDEX 9

OU

A L'HOTEL DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

22 COURS GRANDVAL

BP 217

20187 AJACCIO CEDEX 1